

SERVICE D'INVESTIGATION,
D'ORIENTATION ET D'ACTION
EDUCATIVE
« SIOAE 93 »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

0

**SERVICE D'INVESTIGATION ET D'ORIENTATION
ET D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
« S.I.O.A.E.93 »**

CONTACT :

ACCES :

<p>SIOAE93 154 avenue Jean Jaurès 93000 BOBIGNY Téléphone : 01.48.32.80.00 Télécopie : 01.48.95.86.21 E-mail : dir.sioae93@avvej.asso.fr</p> <p>Antenne d'Aulnay sous Bois 1 avenue Antoine Bourdelle ZA de Chanteloup 93600 AULNAY SOUS BOIS Téléphone : 01.48.19.98.90 Télécopie : 01.48.68.38.76 E-mail : csaulnay.sioae93@avvej.asso.fr</p>	<p>Métro : Station « Bobigny Préfecture » Autobus : Nombreuses lignes jusqu'à la Préfecture. Tramway : Bobigny/St-Denis-Arrêt Libération.</p> <p>RER B : Gare d'Aulnay sous Bois et Bus 613 Arrêt Chanteloup T4 : Gare Rougemont Chanteloup</p>
--	--

ACCUEIL :

Filles et garçons de 0 à 18 ans et jeunes majeurs (18-21 ans).

Effectifs : ▪ I.O.E **202**
 ▪ A.E.M.O ou A.E.D **350**

MISSION :

Le Service comprend trois types de prise en charge :

- **L'I.O.E** (Investigation et Orientation Éducative) : d'une durée de 6 mois. Elle doit éclairer le magistrat sur une situation difficile et permettre, éventuellement, d'entreprendre une action éducative.
- **L'A.E.M.O** (Action Éducative en Milieu Ouvert) consiste en une aide de longue durée (de 1 à 2 ans environ).
- **L'A.E.D** (Aide Éducative à Domicile) : Accompagnement éducatif dans le cadre d'une mesure contractuelle administrative.

L'activité se répartit sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis selon les besoins, en liaison avec les magistrats ou avec les Inspectrices de l'Aide Sociale à l'Enfance du département.

On peut distinguer plusieurs modalités d'intervention :

- Les entretiens au Service
- Les visites à domicile
- Les contacts directs avec le jeune
- Les différentes activités de loisirs (clubs, sorties, etc.).

Tous ces modes d'approche amènent les différents membres des équipes psycho-éducatives à se retrouver dans des réunions de travail pour évaluer leurs interventions : réunions de présentation, études de cas, bilans, supervision, ou pour faire le point de leurs actions : synthèses ou rencontres avec les partenaires, réunions avec des juges pour enfants, etc.

AGRÉMENTS – HABILITATIONS :

- Aide Sociale à l'Enfance
- Justice

STRUCTURE :

Directrice : **Madame BESANÇON-FAUGERE**

2 Chefs de service éducatif, 1 pédopsychiatre, 6 psychologues, 16 éducateurs spécialisés, 2 assistantes sociales, 2 monitrices éducatrices, 1 comptable, 1 aide-comptable, 4 secrétaires, 3 agents de service.

S.I.O.A.E. 93

Nous allons cette année nous attacher à retranscrire les principaux faits marquants pour le SIOAE93.

En avril 2010, la mise en place de la nouvelle organisation (prévue en 2009) sur les sites d'Aulnay sous Bois et de Bobigny est effective.

Répartition des intervenants en IOE sur les 2 sites en fonction du nombre global d'Equivalent Temps Plein (ETP) et des temps partiels soit :

A Aulnay sous Bois : 2.5 ETP de travailleurs sociaux répartis sur 3 postes et 0.5 ETP de psychologue occupé par 1 psychologue.

A Bobigny : 3 postes de travailleurs sociaux occupés à 2.60 ETP en raison de congés parentaux, 1 poste à plein temps de psychologue, occupé par 2 psychologues à mi-temps.

Les équipes d'AEMO/AED restent à l'identique sur chaque site :

A Aulnay sous Bois : 7 ETP de travailleurs sociaux répartis sur 7 postes et 1.25 ETP de psychologue réparti sur 2 postes.

A Bobigny : 7 ETP de travailleurs sociaux répartis sur 8 postes et 1 ETP de psychologue réparti sur 2 postes.

Le temps d'intervention du psychiatre pour 0.25 ETP est réparti sur chaque site et vise à équilibrer, autant que faire se peut, le travail pluriprofessionnel dans les 2 équipes.

Les 3.5 ETP de secrétaires sont répartis sur les 2 sites en fonction du nombre des mesures prises en charge par chaque équipe.

Les 2 chefs de service ont désormais la responsabilité sur chacun des sites des 2 activités IOE/AEMO ou AED.

Des temps de réunion, animés par la chef de service, restent différenciés pour répondre tout à la fois aux demandes de l'équipe d'IOE (besoin de se reconstituer en mini-équipe, entretenir la spécificité de leur mission) et à celles de l'équipe d'AEMO de bénéficier de temps de réflexion en collectif plus importants pour parfaire son intervention.

Des temps de réunion croisés sont mis en place pour mettre en dynamique les débats cliniques quelle que soit la mission (IOE ou AEMO/AED) et les enrichir par les savoirs et savoir-faire de tous, faciliter la transmission de la connaissance des histoires des mineurs, des points faibles et des points forts déjà repérés dans leur système familial et environnemental, etc.

Les séances de supervision menées par une psychanalyste se tiennent toujours mensuellement.

Mais ces temps de supervision sont organisés différemment. A présent, 2 groupes plus restreints, constitués conjointement des membres de l'équipe d'IOE et d'AEMO/AED, se réunissent une fois par mois sur chaque site.

Après avoir expérimenté quelques mois cette nouvelle organisation, force était de constater nos insatisfactions :

- l'organisation prévue se révèle inadéquate pour réaliser les présentations et les bilans de toutes les mesures : absences des intervenants pour des raisons extérieures (temps partiels, audience, synthèse à l'extérieur, vacances, formation, arrêt de maladie, etc.), manque de souplesse sur la planification et le découpage des réunions IOE, AEMO/AED, IOE et AEMO/AED.
- la présence irrégulière des psychologues en réunion est insatisfaisante pour l'équipe et les chefs de service (temps communs psychologues/éducateurs dans les binômes, aide à la réflexion clinique, leur présence partielle génère une déperdition de l'information, de l'inconfort dans la dynamique d'équipe).

- en réunion d'IOE particulièrement, il n'y a pas assez de participants compte tenu de l'équipe restreinte sur chaque site.
- impossibilité de mettre en place une référence psychologue dans les mesures d'IOE qui le nécessitent quasi systématiquement (il n'y a qu'une psychologue à mi-temps sur le site d'Aulnay sous Bois).

Il était donc important de se poser de nouveau des questions essentielles : quelles sont nos exigences ? Avons-nous les moyens pour répondre à nos prétentions ? ...

Nous avons donc décidé de nous mettre à distance, avec les chefs de service, de la course journalière dans laquelle nous sommes, pour revoir les points négatifs qui avaient surgi et trouver des améliorations à ce fonctionnement très récent.

Ainsi, « Rencontre93 » nous a mis, à plusieurs reprises, un bureau à disposition pour nous permettre de revisiter l'ensemble des procédures et l'organisation mise en place 5 mois auparavant.

A vouloir tout conjuguer, nous avons mis en place une organisation qui s'avérait être en réalité totalement « morcelante » et donnait des effets contraires à nos prévisions.

En simple artisan que nous sommes, nous avons donc remis sur le métier notre ouvrage ! Ainsi, au cours du dernier trimestre, nous avons proposé aux 2 équipes une nouvelle feuille de route.

- Tous les temps de réunion seront ouverts désormais systématiquement aux intervenants de l'IOE et de l'AEMO/AED. Ils seront assurés par les chefs de service, avec une présence permanente des psychologues et/ou du psychiatre.

Sur chaque site, il y aura 2 réunions par semaine de 3 heures 30.

La fréquence de la participation des travailleurs sociaux en réunion est imposée : 4 réunions par mois minimum en IOE, 5 réunions par mois minimum en AEMO/AED.

Les psychologues verront leur temps de présence en réunion augmenté.

Ces modifications ont pour objectifs de mieux répartir les temps de travail, faciliter le repérage des temps de présences des intervenants à temps partiel, favoriser les temps d'élaboration en binôme lors des réunions et tendre à réaliser 2 fois par mesure une réflexion pluridisciplinaire là où la loi l'impose une fois.

- La prise des premiers rendez-vous avec les familles, toujours dans l'esprit de fluidifier le travail de chacun, se fera à partir d'un agenda mis à disposition par la chef de service (sur lequel figureront des plages horaires définies) permettant aux intervenants de les organiser sans attendre la présence de la chef de service.

- La répartition des mesures par intervenant sera faite de manière différente :

En IOE, les travailleurs sociaux auront 18 mesures en permanence, les psychologues assureront les suivis selon des modalités autres, définies par les chefs de service ou en équipe :

- Co-intervention classique en binôme avec un travailleur social pendant l'exercice complet de la mesure (plus particulièrement dans les situations d'aliénation parentale, d'abus sexuel, de perversion),
- Intervention ponctuelle à la demande de l'intervenant,
- Intervention auprès des familles en co-intervention avec un travailleur social au début de la mesure, puis référent « indirect » sur l'ensemble de la mesure.

En AEMO/AED, les travailleurs sociaux auront 25 mesures en permanence, les psychologues auront la même charge de travail qu'en IOE pour des interventions différenciées auxquelles s'ajoutent d'autres possibilités :

- Entretiens d'évaluation clinique (bilan et tests),
- Intervention dans des actions collectives (groupe de parole avec les parents, atelier socio-esthétique, etc.).

Si nous avons autant détaillé les principales modifications intervenant dans cette seconde étape, c'est par souci de mettre la lumière sur des changements profonds qui interviennent au sein du SIOAE93 depuis 2 ans.

En effet, le développement du service, les exigences que réclament de telles activités en matière de compréhension, d'investigation, d'analyse des modes relationnels dans lesquels baignent les mineurs et leurs aînés, l'incontournable nécessité de savoir, pour tout intervenant repérer ses projections, ses fragilités et ainsi pouvoir se décaler de ce qui pourrait interférer négativement dans la prise en charge des mineurs, la nécessaire inventivité à renouveler en matière d'accompagnement éducatif et/ou psychologique, réclament un très grand investissement professionnel individuel et collectif.

C'est dans cette perspective que les différents membres des équipes nous ont, au fil des mois, amenés à affiner notre organisation pour répondre plus sereinement à ces exigences. Ainsi, malgré ces pérégrinations organisationnelles, nous avons effectué en réunion pluriprofessionnelle une présentation de 30 % des situations en IOE et 38 % en AEMO et plus de 61 % des bilans ont aussi été réalisés collectivement pour des mesures en IOE et plus de 63% en AEMO.

Ces transformations de taille ont également pour effet souterrain de différencier les places et interventions de chacun en gardant la richesse de la complémentarité professionnelle et du travail d'élaboration commun. Elles répondent aussi à notre souci toujours constant d'améliorer les réponses à apporter à nos différents interlocuteurs, que ce soient les mineurs et leurs proches, nos partenaires, etc.

Dans cette dynamique, tous les psychologues du service ont mis en place un groupe de travail mensuel pour affiner leur position tant en IOE qu'en AEMO/AED, réfléchir ensemble au-delà des temps de supervision institutionnels aux situations qui leur posaient problème, etc.

En parallèle une des équipes de travailleurs sociaux en AEMO/AED a commencé à tenter de se réunir une fois par mois pour se mettre à distance entre pairs et échanger sur les pratiques professionnelles de chacun.

Une des actions collectives mises en place en 2009 auprès d'un public d'adolescentes (Atelier socio-esthétique), s'est poursuivie selon un mode différent. Ont été prises en compte à la fois la possibilité pour les adolescentes de favoriser leur investissement pour une telle démarche et la possibilité pour les intervenants de pouvoir mener tout à la fois le même nombre de mesures d'AEMO/AED et l'animation de ces ateliers.

Le bilan de cette action est retranscrit dans ce rapport d'activité comme celui d'un groupe de parole mis en place à destination des parents rencontrés dans le cadre des mesures d'AEMO.

A côté de ces temps de travail collectifs institutionnalisés, des actions plus ponctuelles (sorties, déjeuners avec les jeunes ou avec des familles monoparentales) se sont poursuivies en grand nombre en 2010.

A noter, cette année, deux séjours de « médiation » réunissant un frère et une sœur aux prises avec des enjeux parentaux inextricables, temps de rencontre accompagné par deux éducatrices permettant ainsi à ces deux adolescents de se retrouver un peu à l'écart de l'emprise parentale et de pouvoir envisager comme possible le partage de temps communs.

Par ailleurs, sous l'impulsion d'une éducatrice de l'équipe d'AEMO/AED, le SIOAE93 a passé une convention avec l'association « Culture du Cœur » dans l'objectif d'amener les familles auprès desquelles nous intervenons à oser aller à la rencontre d'événements culturels de leurs choix et ainsi élargir leur horizon.

L'objectif de faire un travail de qualité, malgré la charge de travail, ne peut se concevoir de notre point de vue sans des temps d'aération, de renouveau, de découvertes, de questionnements et d'enrichissements intellectuels.

C'est pourquoi, nous défendons chaque année auprès des financeurs le budget colloque pour donner la possibilité aux travailleurs sociaux et psychologues de se « nourrir » au contact de modes de pensée différents, de se confronter à des réflexions ou théories et acquérir ainsi de nouvelles connaissances qui ne peuvent qu'être bénéfiques aux mineurs dont nous avons la charge.

Cette année a donc permis à certains d'entre eux de s'extraire des temps fonctionnels et de participer à des colloques.

Dans la même optique, nous avons aussi encouragé l'inscription régulière d'une éducatrice aux rencontres régionales d'Île de France du CNAEMO.

Cette participation favorise non seulement la réflexion sur ce qu'est l'objet AEMO mais prend en considération les données politiques nationales, les orientations législatives et les interroge.

S'agissant de l'écriture au SIOAE93, nous savons qu'elle est incontournable, récurrente et chronophage pour tous les intervenants qui ont la responsabilité de produire des rapports, notes de situation, pour les cadres hiérarchiques qui se doivent de contrôler le fond et la forme des écrits produits et pour les secrétaires qui ont en charge la relecture, mises en forme et envoi de ces rapports à leurs destinataires.

Destinataires que sont le Juge des Enfants pour la grande majorité.

Ces derniers prennent appui sur ces écrits pour mener l'audience et instaurer le débat avec les mineurs, leurs responsables légaux, les intervenants sociaux et prendre, in fine, une décision.

Les mineurs et leurs responsables légaux peuvent en prendre connaissance et donc sont en droit de les comprendre.

Ainsi, en 2010, plus de 800 de ces documents ont ainsi été traités, corrigés, remaniés.

Face à cette activité spécifique, il nous est apparu nécessaire d'offrir aux travailleurs sociaux, psychologues et secrétaires un temps de formation collective.

En effet, chacun, à des degrés divers, peut se retrouver en difficulté pour retranscrire, sans jugement, le fruit de ses observations, de son analyse de la situation, trier les informations essentielles à transmettre, refléter de manière concise le travail effectué, les orientations prises, etc.

Aussi, pour traiter de la question des écrits professionnels, avons-nous mis en place cette formation collective de six jours animée par l'organisme de formation ALEPH.

L'exposé ci-dessus est de notre point de vue positif.

Cependant, nous voulons dire ici, combien sans l'optimisme, l'engagement et l'énergie dépensée sans compter, d'un bon nombre d'entre nous, ont permis de ne pas sombrer dans une forme de dépression institutionnelle !

Car l'usure professionnelle n'a eu de cesse de pointer son nez, les pressions auxquelles chacun d'entre nous est soumis, quel que soit le poste occupé, qui remettent sans cesse en question nos priorités, ont pu et peuvent encore au moment de l'écriture de ce rapport nous faire penser : A quoi participons-nous ? A quoi servons-nous ?

Déjà en 2009, nous exposions dans un des chapitres nommés « obstacles de taille », la question des mesures en attente, relayée par un écrit d'un psychologue du SIOAE93.

En 2010, nous n'avons pas pu endiguer ce phénomène qui nous dépasse et nous atteint tout à la fois !

Nous avons tenté, à notre endroit, de revisiter notre méthode de distribution des mesures aux intervenants pour la rendre plus performante mais le nombre de mesures ordonnées par les Juges des Enfants en direction du SIOAE93 est resté bien supérieur à nos possibilités, sachant que nous n'avons eu que 6.25 mois de postes vacants cette année en AEMO/AED.

Quelques chiffres :

Au cours de l'année 2010, nous avons rencontré en AEMO 542 mineurs.

Pour 196 d'entre eux, les magistrats nous ont confié une AEMO au cours de l'année 2010.

51% avaient été reçus par le SIOAE 93 dans le cadre d'une mesure d'IOE et pour plus de 37%, le délai d'attente a été de 3 à plus de 6 mois pour bénéficier à nouveau ou pour la première fois de notre intervention.

En IOE, nous avons rencontré 191 mineurs.

Plus de 50 % d'entre eux ont dû attendre de 3 à plus de 5 mois pour avoir accès à notre service.

Face à cette situation, nous avons été contraints de demander aux magistrats de dessaisir le service (au profit d'autres) de mesures d'AEMO tellement il nous semblait inconcevable de laisser des mineurs dans une situation où le danger avait déjà été évalué et pour lesquels l'intervention ne pouvait attendre.

Les Juges des Enfants, compte tenu de la suractivité de la plupart des Services Associatifs Habilités du département et de ceux de l'ASE, ont pris la décision, pour 90 % des mesures ordonnées, de maintenir ces mesures au SIOAE93.

Comment alors maintenir une cohérence, un sens à l'activité que nous menons dans ces conditions ? Quelle légitimité avons-nous pour intervenir dans une famille, sur mandat judiciaire 3 mois ou plus après l'audience ? Comment maintenir une égalité pour tous ces mineurs à l'accès à l'accompagnement éducatif ? Sommes-nous rendus dans la même impasse que nos institutions médicales ? Le système de la protection de l'enfance ne serait-il pas devenu un leurre ?

Alors même que nous nous devons d'évaluer à l'interne la qualité de notre travail, de mettre en perspective des points d'améliorations, d'offrir toujours plus de qualité aux personnes rencontrées, nous sommes devant un impossible.

Faire mieux avec des moyens en décroissance, avec des options gouvernementales qui considèrent « coût/ratios/efficacité » et qui nous acheminent vers un monde où la diversité et la complémentarité des interlocuteurs ne seront plus pléthores visant sans aucun doute à uniformiser les pratiques du « monde social », des associations et réduire leur nombre.

Ces lignes tentent de retranscrire la tension dans laquelle nous sommes d'autant qu'au dernier semestre nous avons eu connaissance d'une refonte de l'IOE et de l'Enquête Sociale en Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, dite MJIE.

Le Ministère de la Justice envisage donc un rassemblement des deux actions.

Il découpe l'investigation en module de base (investigation « large » d'une situation de mineur en danger à réaliser en 2.5 mois, audience à 3 mois) et 12 modules complémentaires possibles (1 mois chacun pour investiguer des points spécifiques de la situation du mineur) mis à disposition du Juge des Enfants pour rendre sa décision et assurer la protection des mineurs en danger.

Ainsi donc, le temps de l'IOE serait révolu.

Plus d'espace pour recevoir 5 mois durant les membres d'une famille dont un des leurs est en danger, pour leur donner peut-être la possibilité de se saisir de nos questionnements bienveillants et les amener à se re-situer, à modifier leur dynamique, à retrouver des compétences souvent enfouies, à se poser des questions inédites, à révéler l'impensable, à accepter une aide, une séparation...

C'est sans dire comment seront financées ces MJIE, comment un service comme le nôtre pourra être habilité pour mener ces MJIE et, si tel est le cas, quel sens pouvons-nous trouver à ce nouveau type d'intervention, quels moyens humains seront mis à notre disposition, comment les magistrats vont s'emparer ou non de ces MJIE, comment ils pourront ajouter des audiences dans un emploi du temps déjà surchargé.....

Bref, nous sommes on ne peut plus dubitatifs, attristés et en colère devant le peu de crédit accordé au travail rendu chaque jour ayant pour seule perspective l'intérêt des mineurs ou jeunes majeurs que nous accompagnons.

Monique Besançon-Faugère
Directrice

MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

En AEMO :

Educateurs Spécialisés :

A noter, cette année 6.25 mois de vacance de poste (chiffre n'incluant pas les temps d'arrêt de maladie non remplacés, plus de 4 mois dans l'année) répartis sur 6 postes.

- Poste vacant au 01/01/2010 pour 0.50 ETP occupé par Mademoiselle Fontaine, éducatrice spécialisée, le 15/02/2010.
- Départ le 02/07/2010 de Madame Kosmider remplacée par une éducatrice spécialisée, Mademoiselle Leseigneur le 07/08/2010.
- Congé parental à mi-temps remplacé.
- Congé maternité remplacé.
- Congé sans solde remplacé.
- Départ de Madame Gault, le 31/08/2010, remplacée par Madame Fourbet-Diaz, le 15/10/2010 sur le site de Bobigny, elle-même remplacée par Madame Lécrivain, monitrice-éducatrice le 30/10/2010 sur le site d'Aulnay sous Bois.

Psychologues/ psychiatre :

A noter, environ 11 mois de vacance du poste de psychiatre.

- Congé maternité suivi d'une démission, pour 0.75 ETP, remplacé en CDI le 03/05/2010 par Monsieur Adenot.
- Embauche au 08/03/2010 et départ au 26/04/2010 du psychiatre, pour 0.25 ETP (poste vacant au 01/01/2010).

Secrétariat/ Comptabilité :

- Poste vacant de secrétaire au 01/01/2010 occupé le 01/02/2010 par Mademoiselle Pierrepont pour 0.50 ETP.
- Poste vacant de comptable au 01/01/2010 occupé le 01/02/2010 par Madame Touati le 01/02/2010 pour 0.75 ETP.

Le poste d'aide-comptable n'a pas été occupé pour 0.75 ETP pendant plus d'1 mois en raison d'un arrêt de travail reconduit et remplacé le 15/10/2010.

En IOE :

Educateurs spécialisés :

- Congé parental et sans solde partiels non remplacés (2 fois 20 %).

Psychologues/ psychiatre :

A noter, environ 11 mois de vacance du poste de psychiatre.

- Congé parental d'une psychologue remplacée pour 0.50 ETP
- Embauche au 08/03/2010 et départ au 26/04/2010 du psychiatre, pour 0.17 ETP (poste vacant au 01/01/2010).

Secrétariat/Comptabilité :

- Poste vacant de secrétaire au 01/01/2010 occupé le 01/02/2010 par Mademoiselle Pierrepont pour 0.50 ETP.
- Poste vacant de comptable au 01/01/2010 occupé le 01/02/2010 par Madame Touati le 01/02/2010 pour 0.25 ETP.

Pourquoi proposer un groupe aux parents dans un service d'AEMO ?

Nous sommes partis d'un constat de l'évolution des pratiques dans le secteur de la protection de l'enfance : celles-ci allant d'une aide apportée à l'enfant lui-même vers un soutien de l'enfant et de ses parents et prenant en compte leurs interactions.

Ce projet s'est inspiré des pratiques innovantes qui ont vu le jour ces dernières décennies : lieux d'accueil parents/enfants, lieux d'exercices des droits de visite pour parents séparés, unités d'hospitalisation mères/enfants, thérapies familiales, médiations et thérapies culturelles, enfin groupes de parole s'adressant à différentes catégories de public et plus précisément aux parents...

Toutes ces pratiques d'intervention ne se limitent plus aux seules difficultés de l'enfant, elles prennent en considération celles de leurs parents et s'intéressent ainsi à la « parentalité ».

« Parental » est un adjectif forgé à partir du mot parent qui désigne toute propriété relative à l'état de parent.

« Parentalité » définit la crise psychique entraînée par la naissance d'un enfant et plus généralement la fonction dévolue à quiconque élève un enfant.

Nous avons donc conçu le projet d'un travail de groupe sur la « parentalité » s'adressant aux parents reçus dans notre service dans le cadre des mesures éducatives judiciaires exercées habituellement. Ce travail de groupe, par son caractère facultatif, supposait une demande et au minimum un accord de leur part. Il ne les dispensait pas de participer au suivi individualisé de leur enfant et complétait celui-ci par une approche collective et préventive.

Mise en place du groupe de parents :

En septembre 2009, ce groupe a commencé avec les parents volontaires, suivis en AEMO. Ils ont été invités à participer par une affiche placée dans la salle d'attente, indiquant les orientations de travail du groupe de parents et ses conditions pratiques (jours, dates et horaires...).

La motivation des parents s'est réalisée, en grande partie, ailleurs que dans la salle d'attente. Ils ont été plus sensibles, en effet, à la présentation qui leur a été faite du groupe par nos collègues d'AEMO, puis à leurs encouragements à ce qu'ils participent régulièrement au groupe. Le travail d'équipe entre les intervenants de l'AEMO et ceux du groupe a été et reste aujourd'hui essentiel. Il intervient d'autant plus nettement que certains parents ne sont pas coutumiers de cette démarche, qu'ils manquent parfois d'aisance verbale pour s'exprimer en groupe, bref qu'ils n'ont pas encore acquis cette « culture » du groupe pour y évoluer avec facilité.

Concrètement, les conditions de lieu et de temps proposées sont les suivantes : un mercredi sur deux de 18 à 19 heures au service d'Aulnay sous Bois. Les règles du groupe sont énoncées d'emblée et parfois reformulées : libre parole et écoute de la parole des autres. Elles sont garanties par les professionnels et doivent être respectées par tous. Le contenu des échanges appartient aux parents, ils ont l'initiative des points qu'ils veulent aborder pourvu que soit préservé l'intérêt commun.

Le groupe est conduit par deux professionnels (éducatrice spécialisée et psychologue) et après les séances, son contenu est retravaillé avec un troisième professionnel (psychologue) qui assure une prise de notes et une retransmission à l'équipe, non pas du contenu du groupe, comme nous l'avons indiqué, mais de certains éléments utiles ou nécessaires à la cohésion du travail institutionnel.

Après un premier trimestre de fonctionnement de ce groupe et avant de lui donner une suite sur la totalité de l'année, nous commençons à faire certaines observations et certains constats sur l'évolution du groupe.

Premières observations :

Le dernier trimestre de l'année 2010 a permis de constituer une première expérience sur la base de sept rencontres. Un groupe de quatre parents répartis sur trois familles s'est constitué au fur et à mesure des semaines.

Le fonctionnement en groupe a produit des effets spécifiques :

- une désinhibition de la parole. Le témoignage des difficultés rencontrées par un parent facilite la prise de parole des autres parents.
- une valorisation des compétences parentales. Les parents peuvent alterner d'une demande d'aide à une proposition de conseil.
- un effort de clarification. Face à des interlocuteurs qui ne connaissent pas leur histoire, les parents doivent rendre compréhensibles, à tous, leurs difficultés.
- une atténuation du sentiment de jugement. Les réponses formulées par d'autres parents semblent atténuer les difficultés de celui qui s'exprime, même si parfois elles peuvent apparaître comme plus incisives que ce qu'auraient proposé les professionnels présents.

Au cours de ces premiers mois, l'effort des intervenants a consisté :

- à faire exister le fonctionnement de groupe même lorsque la rencontre rassemblait peu de participants.
- à maintenir les échanges sur les problématiques propres à la parentalité en évitant l'exposé trop détaillé de l'histoire personnelle des participants.

Cette conduite du groupe a permis qu'émergent des thèmes communs de réflexion. Nous en retiendrons trois pour exemple :

- la problématique de la reconstruction d'une confiance entre l'enfant et ses parents, lorsque ce dernier a subi un traumatisme de la part d'un adulte et que ses parents se sont sentis défaillants dans leur rôle de protection.
- la problématique suscitée par le désir des enfants de maintenir le couple de leurs parents, alors qu'ils sont séparés et les effets dans la famille recomposée.
- la recherche d'équilibre entre la volonté de comprendre l'enfant et la nécessité de lui transmettre des limites ainsi que l'importance d'une simultanéité des deux opérations.

Pour conclure :

Ces premiers constats nous encouragent à poursuivre le groupe de parents dont il nous reste encore beaucoup à découvrir. Une courte période de fonctionnement permet de confirmer ce que nous pensions au départ : à partir de l'échange par la parole, un étayage des parents entre eux et la transmission de leurs compétences diverses est possible, pourvu qu'un dispositif de travail de groupe adapté leur soit proposé.

Par contre, nous n'avons pas encore le recul suffisant pour dire si cette démarche permet les changements attendus chez ces parents et leurs enfants. Car, notre but est bien d'amener chaque parent à modifier, autant que faire se peut, sa relation avec son enfant afin que ce dernier évolue et sorte d'une situation de danger pour laquelle nous intervenons.

Nous espérons que la poursuite du groupe en 2011 nous permettra de répondre au fur et à mesure de notre expérience à cette question.

Odile FOURBET-DIAZ
Educatrice Spécialisée

Christian LEMAITRE
Psychologue

Jean-Christophe ADENOT
Psychologue

Bilan Atelier socio-esthétique :

L'an passé, nous avons présenté l'atelier et détaillé son organisation tel qu'il avait été pensé au départ. Nous reprenons aussi comment cette idée d'atelier tourné autour du soin esthétique avait émergé dans le cadre de notre travail d'AEMO.

En 2009, année de « lancement » de cet atelier au sein du service, 7 jeunes filles avaient pu participer sur les deux sessions proposées. Nous faisons un bilan positif de leur participation globale.

Nous avons changé cette année les modalités d'organisation des 5 séances, qui se sont déroulées sous forme de stage d'une semaine. Huit autres jeunes suivies en AEMO ont pu participer aux deux sessions, qui ont mobilisé 5 professionnelles de l'équipe éducative.

- Organisation sous forme de stage :

L'organisation initiale voyait les cinq séances se répartir à raison de 2 heures et demi un mercredi sur deux, et ce sur 10 semaines. Cette année, l'organisation du travail de l'équipe a permis de faire émerger cette nouvelle idée : se faire succéder les 5 séances sur les 5 après-midi d'une même semaine, lors de vacances scolaires.

Une fois expérimentée, cette idée semble réellement pertinente et ce sous plusieurs aspects :

- Il est plus facile pour les jeunes filles de repérer quels sont les jours où elles sont attendues au service, puisqu'elles se succèdent et parce que nous pouvons aussi leur préciser chaque jour l'heure et le contenu de la séance du lendemain.
- Les liens entre les jeunes se tissent d'autant plus vite qu'elles se sont vues la veille, ce qui favorise une bonne dynamique de groupe, essentielle pour le déroulement des ateliers et la qualité des échanges. De fait, c'est lorsque cette dynamique de groupe est positive et bienveillante que chacune peut se sentir en confiance et profiter de l'atelier.
- Les liens entre le groupe de mineures et la socio-esthéticienne se tissent aussi plus rapidement. Rassurée par ce lien, ces dernières s'autorisent plus à se détendre, à poser des questions, à utiliser cet espace comme une bulle créée pour elles.
- Du point de vue des professionnelles du service, nous pouvons davantage nous impliquer de façon plus continue dans l'accompagnement de ce qui se vit au sein de l'atelier. Cette régularité rend plus facile l'organisation de ce travail car nous ne « perdons » pas entre deux séances la teneur et le contenu de la séance précédente, ce qu'il s'y est passé.

- Participation des jeunes :

Comme l'an passé, l'un des deux ateliers réalisés dans l'année a vu son effectif se réduire au dernier moment. Des jeunes qui s'y étaient pourtant engagées ne sont pas venues aux séances proposées.

Il reste une part d'imprévue que nous ne pouvons calculer lorsque le service propose de nouveau la mise en place de cet atelier, l'ambivalence et la difficulté à faire des choix et s'y tenir étant au cœur de la problématique de nombre de jeunes suivies par l'équipe.

Cependant, prendre le temps en réunion d'équipe de déterminer quelles sont les jeunes filles qui pourraient bénéficier de cet atelier et ce suffisamment à l'avance pour travailler avec chacune d'entre elles sa participation, s'avère indispensable.

La socio esthéticienne souligne qu'en deçà de 3 participantes, la réalisation de la séance est compromise. Néanmoins, alors même qu'elles n'étaient que deux, les jeunes filles ont pu tirer profit de ce qui leur était proposé. Cependant, la dynamique de groupe plus vive lorsqu'elles sont plus nombreuses, leur permet de se confronter les unes aux autres ce qui a eu des effets individuels très intéressants. En effet, nous avons pu constater que chacune, en fonction de sa personnalité et du thème de la séance, a pu prendre une place particulière au sein du groupe (leader, bouc émissaire, effacée, soutenante...).

- Participation des professionnelles de l'équipe éducative :

Cette année, 5 intervenantes de l'équipe ont participées aux deux stages. La répartition des collègues s'est faite selon les effectifs des groupes. Nous pouvons noter l'importance d'être deux collègues tout au long de la séance (soin + goûter). Cela permet en effet de soutenir les échanges et de faire du lien entre les différents temps de la séance.

Concernant le recueil d'information que constituent la séance et le temps d'analyse qui lui succède, nous avons noté que la présence continue des mêmes intervenantes tout au long du stage permettait une réelle qualité de travail. En ce sens, les professionnelles peuvent aisément reprendre avec les jeunes les informations intéressantes d'une séance à l'autre. Ainsi, un fil conducteur est mis en place tout au long de la semaine et les problématiques de chaque jeune fille sont plus facilement identifiées et travailler en profondeur.

Après la confrontation du projet initial à la réalité, nous avons soulevé l'an passé la difficile répartition des tâches au sein du binôme psycho-éducatif. En effet, les places de l'un et de l'autre étaient complexes à déterminer durant le temps de l'atelier.

Pour des raisons de mouvements de personnel il n'y a pas eu d'intervention psycho-éducatif.

La co-intervention de travailleurs sociaux nous a paru également pertinente au vu du déroulement des séances. Le double regard des professionnels, même issu de formations similaires, reste riche. Nous n'avons pas rencontré de difficulté pour trouver la place de chacun.

Ainsi, cette dualité psycho-éducatif ou uniquement éducative pourrait être réinterrogée à chaque fois en fonction des collègues intéressés et disponibles mais également en fonction du profil du groupe de jeunes.

A ce jour, il nous semble nécessaire d'avoir une position ouverte et non catégorique quant à ce choix.

Ainsi, cette année encore, nous avons pu retirer de ces séances en atelier, des axes de travail précis à explorer avec chacune des participantes dans le cadre de l'AEMO.

Le support du soin esthétique est incontestablement un levier pertinent pour aborder avec ces jeunes de nombreuses questions liées à leurs corps ou leurs représentations. Ceci, nous en sommes convaincues, venant bien s'articuler avec le travail de protection et de prévention que nous devons engager auprès d'elles.

Alexandra FRANGEUL
Assistante Sociale

Aurélie LECRIVAIN
Monitrice Educatrice

Clémence NICOT
Assistante Sociale

Lucie LESEIGNEUR
Educatrice Spécialisée

Madeleine MONTALAND
Educatrice Spécialisée

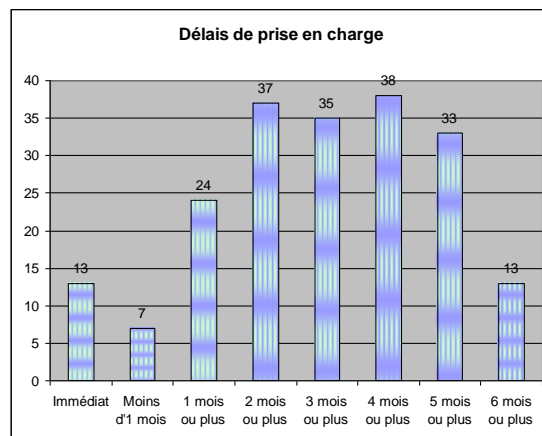
Sonia DELOT
Socio-Esthéticienne

En 2010, l'activité a été réalisée à 101.17 %

	MOUVEMENTS DES EFFECTIFS GARCONS/FILLES ANNEE 2010		
	GARCONS	FILLES	TOTAL
Jeunes pris en charge au 01.01.2010	179 Dont 1 P.J.M.	175 Dont 5 P.J.M.	354 Dont 6 P.J.M.
Jeunes confiés dans l'année	88	112 Dont 2 P.J.M.	200 Dont 2 P.J.M.
Jeunes sortis dans l'année	94 Dont 1 P.J.M.	120 Dont 6 P.J.M.	214 Dont 7 P.J.M.
Jeunes en charge au 31.12.2010	173	167 Dont 1 P.J.M (dont 4 AED)	340 Dont 1 P.J.M. (dont 4 AED)
Jeunes suivis sur l'année 2010	267 Dont 1 P.J.M.	287 Dont 7 P.J.M.	554 Dont 8 P.J.M (dont 4 AED)

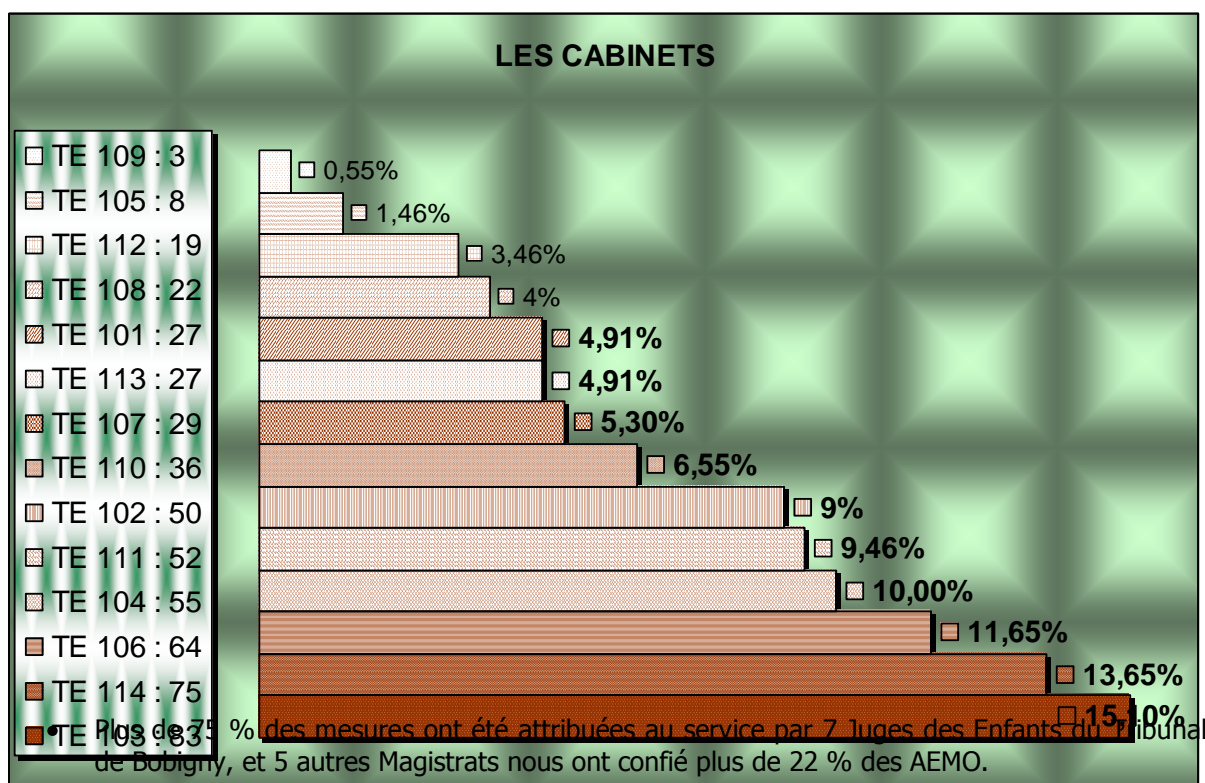
- Au 31 décembre 2010, plus de 51 % des nouvelles mesures d'A.E.M.O font suite à des mesures d'I.O.E, soit une baisse d'1 %.
- Depuis 2008, le nombre des filles rencontrées est toujours en augmentation : plus de 3.80 %.
- Les Juges des Enfants ont pris 8 décisions de mesures de Protection Jeune Majeur consécutivement à des mesures d'A.E.M.O, dont 6 en 2009.
En 2010, 7 se sont terminées, 1 est toujours active.
Une seule de ces 8 jeunes majeurs a bénéficié d'un contrat d'Aide Educative à Domicile (mesure administrative) assurée par notre service après l'arrêt de la mesure de P.J.M.
- 542 mineurs, leurs proches et 12 Jeunes Majeurs (dont 4 dans le cadre d'A.E.D) ont été pris en charge par le SIOAE93 au cours de l'année 2010.

DELAI DE PRISE EN CHARGE

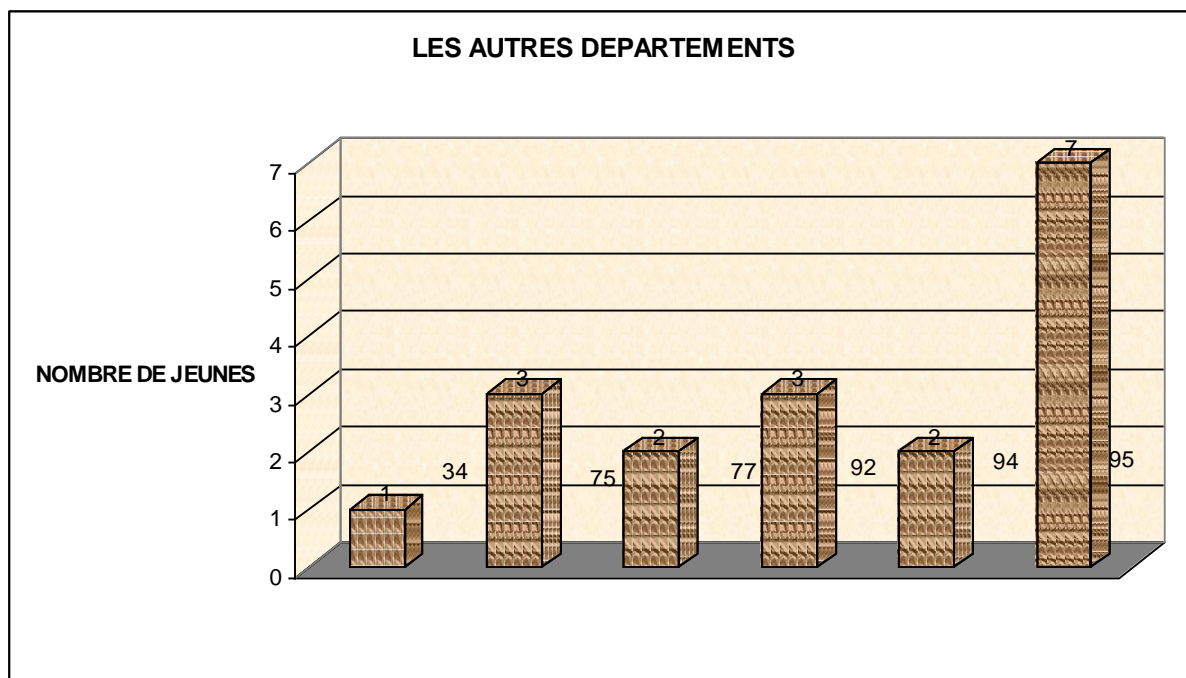


- Si en 2009, 42% des nouvelles mesures ont été prises en charge après un délai d'attente de 2 à 3 mois, cette année, plus de 37% d'entre elles ont eu un délai de 3 à plus de 6 mois.

LES SECTEURS D'ORIGINE

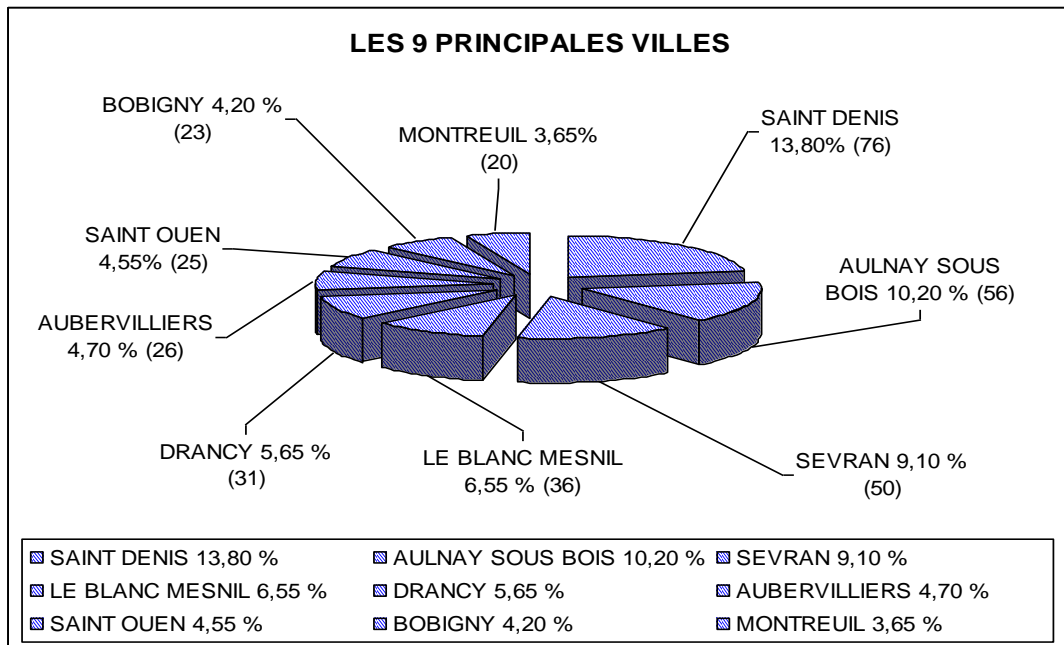


- Sur les 550 mesures, 18 font suite à des délégations de compétence :



- Cette année encore voit le chiffre des A.E.M.O adressées à notre service par des Magistrats siégeant dans d'autres départements diminuer : 3 % pour 7.70 % en 2009. A l'exception d'un seul de ces mineurs, tous provenaient de l'Île de France.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE 2010



- Sur les 550 jeunes suivis en AEMO, 80 d'entre eux ont bénéficié d'une double prise en charge (Placement ASE/AEMO SIOAE93 ou placement direct/ AEMO SIOAE93).
- 35 jeunes ont été placés par les magistrats à l'ASE avec une AEMO confiée au SIOAE93 pour une durée supérieure à 3 mois.
- Seuls 30 placements directs ont pu être réalisés avec maintien de l'AEMO.

Cette recrudescence des doubles prises en charge ASE/AEMO reflète les histoires complexes des jeunes rencontrés, le manque de place dans les établissements où lieux de vie ad hoc, les demandes de placement supérieures aux capacités de traitement des circonscriptions ASE, etc.

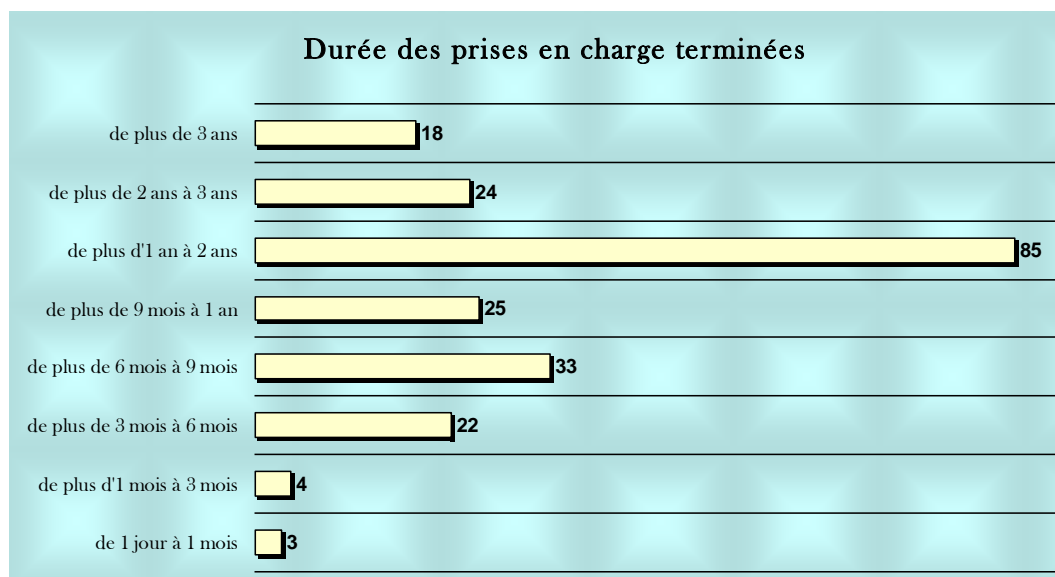
JEUNES CONFIES EN 2010

Moins de 6 ans	De 6 à moins de 10 ans	De 10 à moins de 13 ans	De 13 à moins de 16 ans	De 16 à moins de 18 ans	18 ans et plus
53	70	61	84	67	5 (1 JM et 4 AED)
Total	340				

- Comme les années précédentes, le nombre des mineurs de moins de 6 ans reste stable. Celui de la tranche d'âge entre 6 et 16 ans également (64 % pour 63,21 % en 2009). Le nombre des mineurs de plus de 16 ans continue de décroître, jeunes majeurs inclus (plus de 21 %).

SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR NOTRE SERVICE			
Jeunes confiés	En établissement	18	
	En Placement Familial	14	
TOTAL DES JEUNES CONFIES		32	
Jeunes suivis en milieu ouvert	I.O.E.		101
	A.E.M.O. Exercée par un autre service	P.J.J.	4
		Autre	18
	A.E.D.	A.S.E.	6
		ASSOCIATIVE	0
TOTAL DES JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT		129	
Jeunes incarcérés		0	
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative		29	
Autres situations		5	
Situation antérieure inconnue du SIOAE		1	
TOTAL GENERAL		196	

- le nombre d'A.E.M.O exercées à la suite d'I.O.E reste stable, plus de 51 % contre 5 % en 2009 (43 % en 2008, 47 % en 2007 et 69 % en 2006).

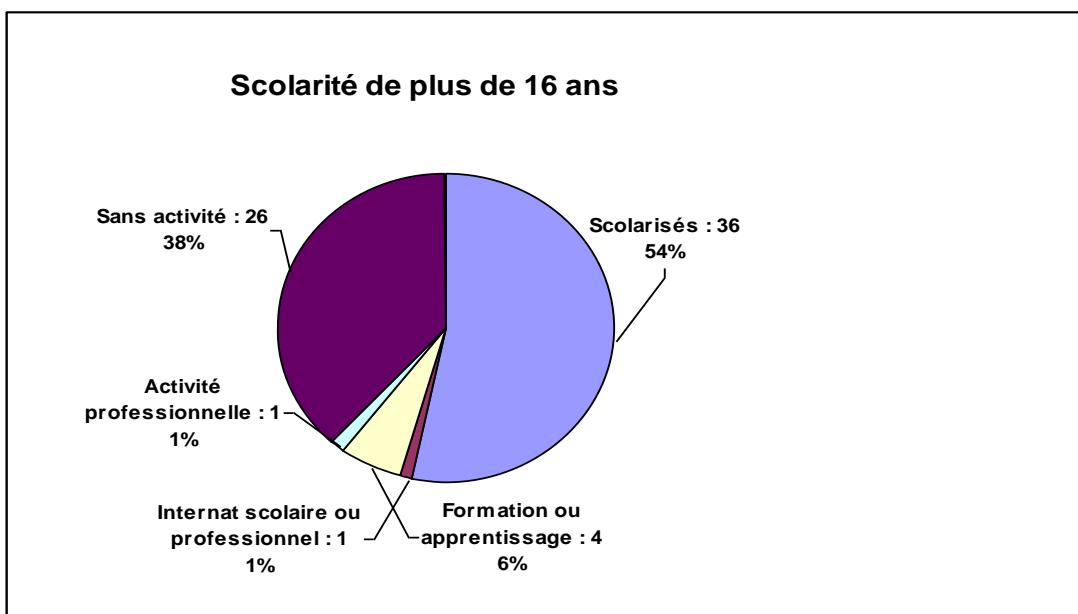
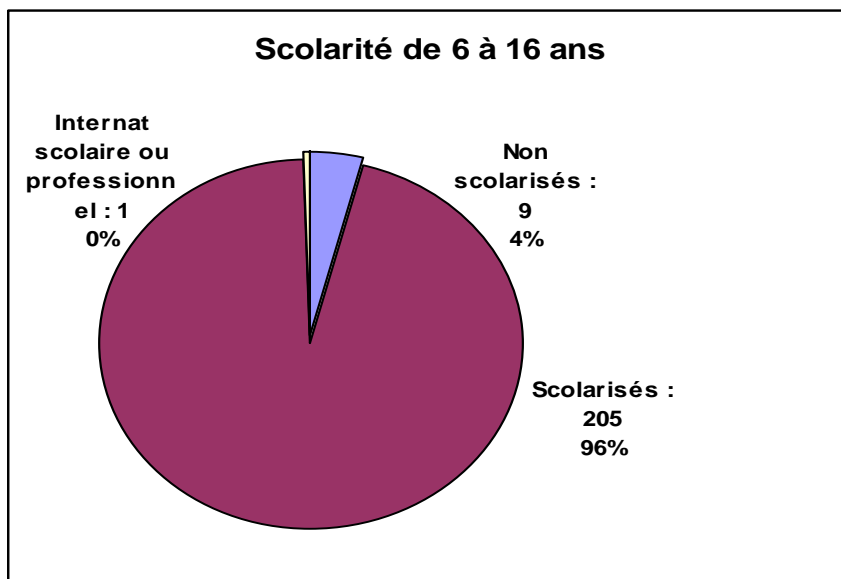
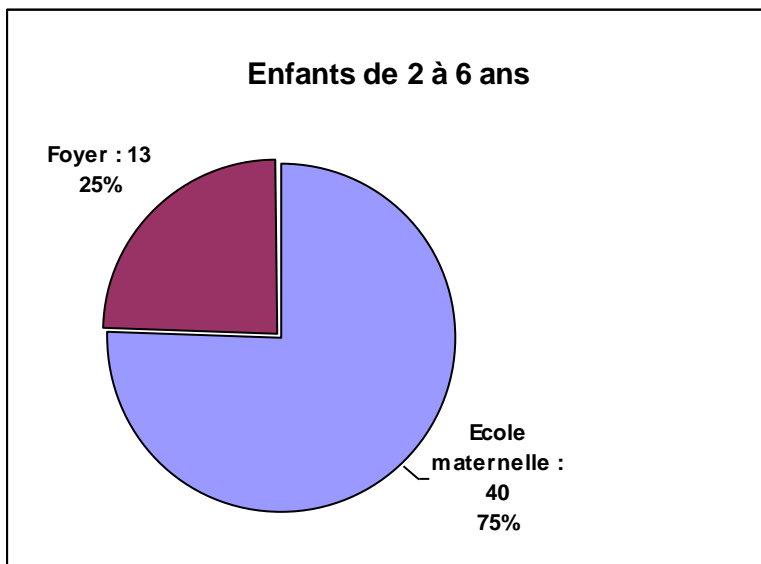


- Sur les 214 mesures terminées, 7 n'ont pas excédé 3 mois :
 - 2 mesures ordonnées l'année précédente ne nécessitaient pas de poursuite et prenaient fin au 1^{er} trimestre 2010.
 - 1 mesure a été confiée par le magistrat à un autre service du département compte tenu de notre délai d'attente (suractivité du SIOAE93).
 - 1 mainlevée a été ordonnée face à notre impossibilité à exercer l'AEMO (refus de notre intervention par la famille et la mineure).
 - 3 AEMO ont été transmises par délégation de compétence à d'autres services (déménagements des familles dans des départements éloignés).
- 85 d'entre elles n'ont pas excédé 2 années.
- Seules 18 se poursuivent au-delà de 3 ans.

SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE L'AEMO EXERCEE PAR VOTRE SERVICE		
Jeunes déjà placés pendant l'AEMO et restant placés mais sans AEMO		12
Jeunes placés après l'AEMO	A un établissement	29
	A un placement familial	30
TOTAL DES JEUNES PLACES		71
Jeunes suivis en milieu ouvert	En AEMO exercée par l'ASE	4
	En AEMO exercée par un service autre que l'ASE	5
	En AED exercée par l'ASE	2
	En AED exercée par votre service	4
TOTAL DES JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT		15
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative		86
Tiers digne de confiance, sans mesure éducative		1
Autonomie, sans mesure éducative		16
Jeunes incarcérés		1
Décès		1
Autres situations non répertoriées ci-dessus		20
Situations inconnues par la structure d'action éducative		3
TOTAL GENERAL		214

- Pour 103 jeunes suivis par le service, l'intervention judiciaire se termine.
- 71 d'entre eux sont placés à l'issue de l'A.E.M.O, soit une hausse des placements de plus de 2 %.
- 46 jeunes ont été placés en urgence :
 - 22 avaient entre 6 et 12 ans.
 - 17 étaient âgés de plus de 13 ans.
 - 4 avaient entre 3 et 6 ans.
 - 3 étaient âgés de moins de 3 ans

**SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES
AU 31 DECEMBRE 2010**



- Cette année encore une forte proportion des mineurs rencontrés de moins de 16 ans était scolarisée : 95.82 %.
- 38.23 % des mineurs de plus de 16 ans étaient sans apprentissage scolaire ou activité professionnelle.

SERVICE D'I.O.E

- Nous avons réalisé 191 mesures pour une habilitation de 202. Cet écart correspond au non remplacement pour 0.40 ETP de 2 congés parentaux.

MESURES D'IOE SUIVIES EN 2010

	Filles	Garçons	Total
IOE	91	99	190
Ordonnance 45		1	1
Total	91	100	191

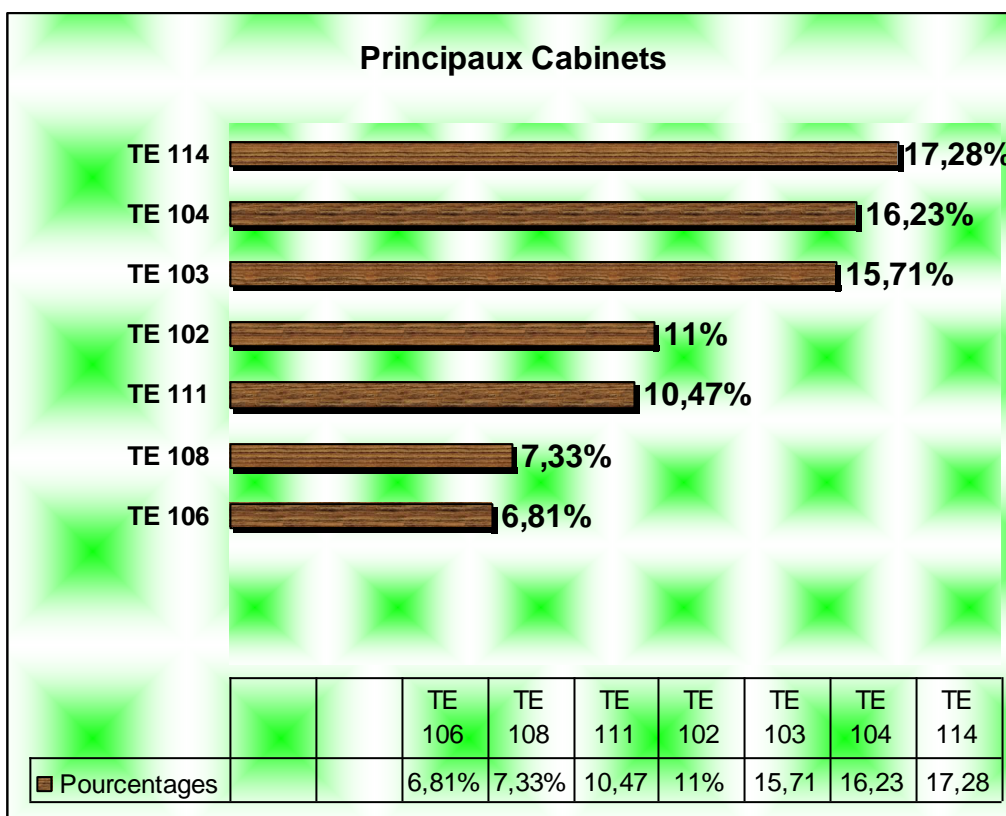
- Le nombre de filles concernées par l' I.O.E est en baisse de plus de 8 % par rapport à l'an passé.

DELAIS DE PRISE EN CHARGE

Immédiatement	Moins de 1 mois	Plus de 1 mois	Plus de 2 mois	Plus de 3 mois	Plus de 4 mois	Plus de 5 mois
2	6	57	29	36	49	12
Total	191					

- Comme en 2009, la majeure partie des I.O.E a été prise en charge par le SIOAE93 dans un délai de 2 mois et plus, après la prise de décision judiciaire. Attente liée au nombre de mesures confiées supérieur à la capacité du service.
- Par ailleurs, cette année encore, le service n'a pas obtenu de prorogation pour plus de 20 % des mesures, ce qui, selon le délai d'attente, peut réduire considérablement le temps d'intervention. Le travail d'investigation et la dynamique mise en œuvre y perdent alors en terme de qualité.

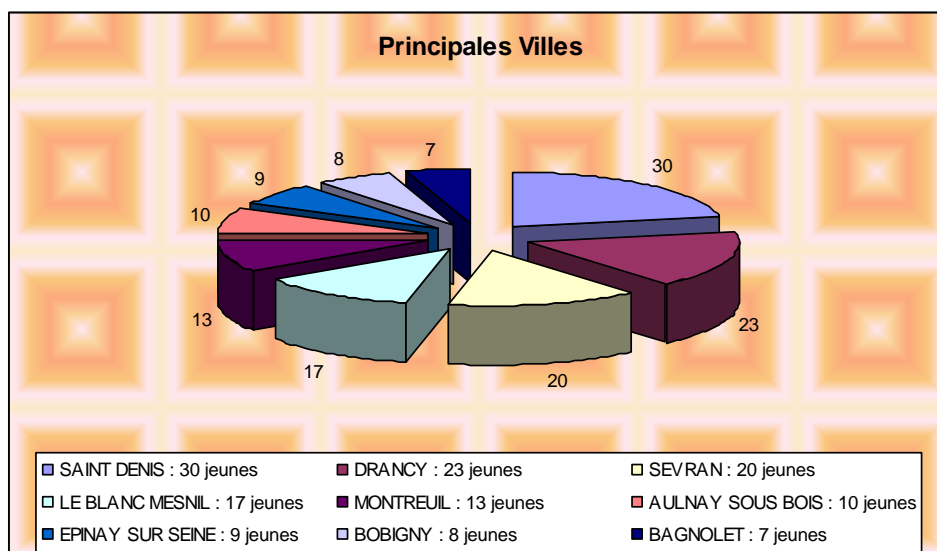
SECTEURS D'ORIGINE



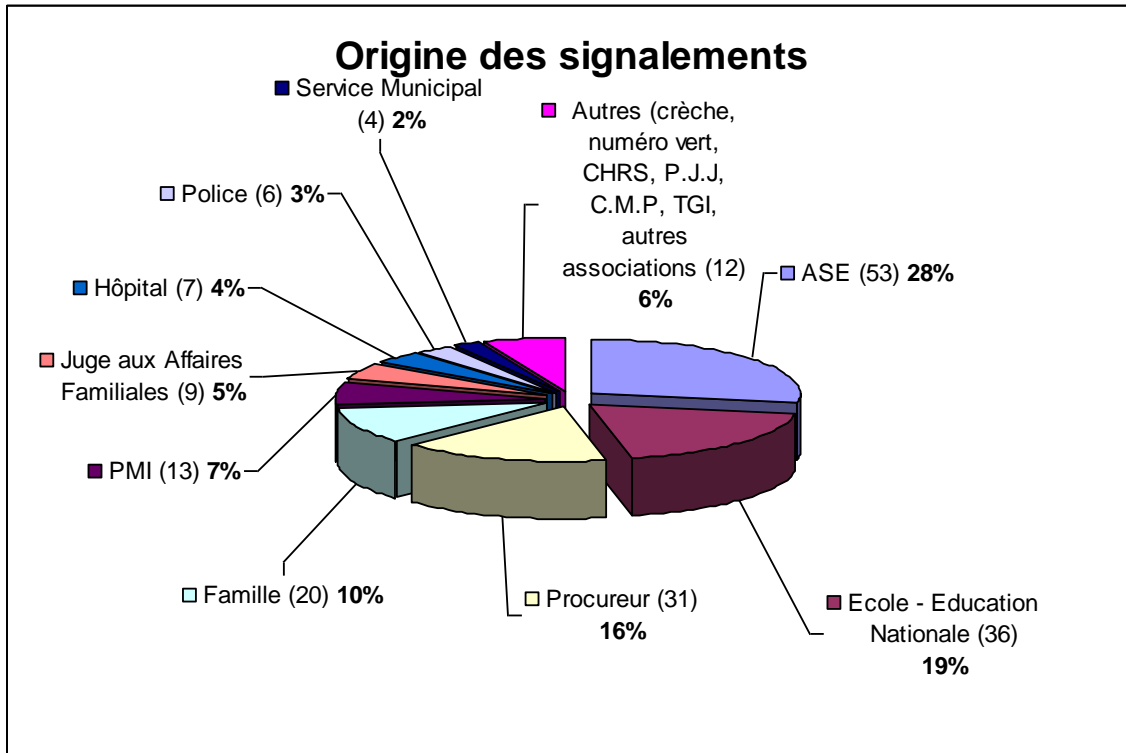
- 7 cabinets (sur quatorze) du Tribunal pour Enfants de Bobigny ont confié au service plus de 84% des mesures d'I.O.E.

A noter, au cours de l'année, 5 départs de Juges des Enfants dont un cabinet n'a pas eu de Magistrat remplaçant.

- Ce chiffre représente 162 mineurs, dont 137 demeurent dans les principales villes :

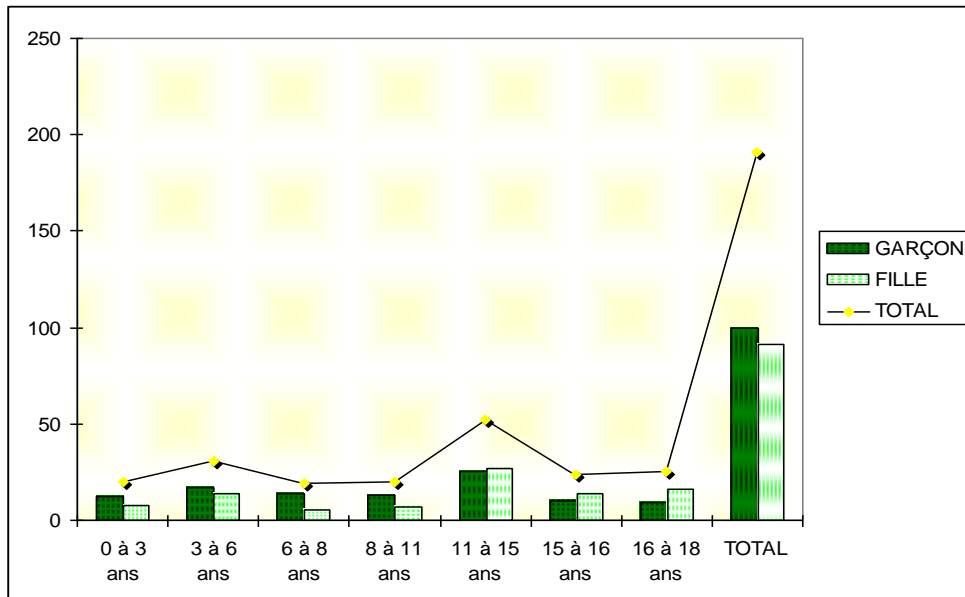


ORIGINE DES SIGNALEMENTS



- 2010 voit le chiffre des familles signalantes diminuer de 6 % (10.47 % contre 16.83 %).
- En amont des décisions d'I.O.E prises par les Juges des Enfants, l'Aide Sociale à l'Enfance, le Procureur de la République et l'Education Nationale sont les principales sources d'alerte (plus de 62 %).

AGE DES MINEURS EN DEBUT DE MESURE



- Les mineurs âgés de plus de 6 ans sont en majorité : 73.29 %. Toutefois, cette année enregistre une baisse de plus de 10% de cette tranche d'âge.
- Si le nombre des garçons reste le plus élevé (100 pour 91 filles), il est à noter que seulement 44 d'entre eux sont âgés de plus de 11 ans pour 57 filles (56.43 % des 11/18 ans).
- Par ailleurs, la majorité des mineurs est scolarisée : 152 pour 191, soit 79.58 %.

TYPE FAMILIAL

A L'ISSUE DE L'I.O.E	
En foyer	4
En famille d'accueil	2
Chez oncle et tante	3
Chez grands-parents	3
Chez les parents	71
Monoparental mère	83
Monoparental père	16
Chez sœur ou frère	1
Famille recomposée	8
Total	191

- 37 % de ces enfants partagent le quotidien avec le couple parental initial, chiffre en hausse de 10% par rapport à l'année dernière.
- Plus de 56 % des mineurs (soit 107) ont des parents séparés et vivent avec l'un d'entre eux (chiffre en baisse de 4% par rapport à 2009), dont plus de 77 % vivent chez leur mère (soit 83).
- Plus de 3 % sont pris en charge par des membres de la famille élargie contre 6 % en 2009.

Mineurs placés durant la prise en charge

En amont de l'I.O.E, 16 mineurs ont été extraits de leur milieu initial. Ce chiffre est sans doute à mettre en corrélation avec les délais de prises en charge des I.O.E, avec les situations où violences, troubles psychiques, conflits ne sont plus contenables.

7 mineurs étaient placés pendant l'exercice de l'I.O.E.

Leur placement a été réalisé en urgence pour les raisons suivantes :

- ❖ Violences physiques sur le mineur
- ❖ Défaut de protection du parent à l'égard de son enfant
- ❖ Conflits parentaux (climat familial toxique et explosif)
- ❖ Incarcération d'un parent et pathologie psychiatrique de l'autre parent.

FIN DE MESURE

A L'ISSUE DE L'IOE		
	2009	2010
Pas de suite	89	80
EMO	66	101
Mainlevée	2	2
En attente de décision	45	8*
TOTAL	202	191

- Au 31/12/2010, à l'issue de 183 mesures d'I.O.E, les Juges des Enfants maintiennent une intervention judiciaire en A.E.M.O pour 101 mineurs, soit plus de 54 % de leurs décisions, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'an dernier.

**Nombre correspondant à la réalité des décisions non encore rendues au 31 décembre 2010 (mesures juste terminées ou mesures encore en cours à cette date).*

Service d'Investigation, d'Orientation et d'Action Educative « SIOAE 93 »

154 Avenue Jean Jaurès 93000 Bobigny • Téléphone 01.48.32.80.00 • Télécopie 01.48.95.46.69
dir.sioae93@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • www.avvej.asso.fr